

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2017

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 30 juin 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	3
Résultats	4
Continuité du surplus cumulé	5
Flux de trésorerie	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	22



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, les états des résultats, de la continuité du surplus cumulé et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS pour l'exercice terminé le 30 juin 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 31 octobre 2017.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers résumés ci-joints conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Autre point

Les états financiers résumés de la COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 novembre 2016.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal,
le 31 octobre 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 30 juin

2017

2016

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	267 564 \$	140 273 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 212 516	11 096 049
Subvention de financement à recevoir	25 689 091	27 158 152
Taxe scolaire à recevoir (note 3)	1 736 584	1 749 535
Débiteurs (note 4)	1 014 822	1 038 467
Autres actifs	116 282	145 353

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

	<u>41 036 859 \$</u>	<u>41 327 829 \$</u>
--	----------------------	----------------------

PASSIFS

Emprunts à court terme (note 5)	2 900 000 \$	4 525 373 \$
Créditeurs et frais courus (note 6)	11 883 170	12 434 966
Revenus reportés (note 7)	1 577 612	1 424 629
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)	4 778 364	4 250 564
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	69 377 448	66 408 665
Passif au titre des sites contaminés	1 760 153	1 682 441
Autres passifs	930 258	1 042 723

TOTAL DES PASSIFS

	<u>93 207 005 \$</u>	<u>91 769 361 \$</u>
--	----------------------	----------------------

DETTE NETTE

	<u>(52 170 146) \$</u>	<u>(50 441 532) \$</u>
--	--------------------------	--------------------------

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 10)	59 457 793 \$	56 211 334 \$
Stocks de fournitures	115 043	117 107
Charges payées d'avance	98 097	380 933

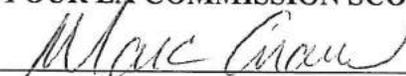
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS

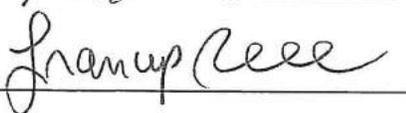
	<u>59 670 933 \$</u>	<u>56 709 374 \$</u>
--	----------------------	----------------------

SURPLUS CUMULÉ

	<u>7 500 787 \$</u>	<u>6 267 842 \$</u>
--	---------------------	---------------------

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE





COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RÉSULTATS Exercice terminé le 30 juin	Budget 2017 (non audité)	Réal 2017	Réal 2016
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	79 433 239 \$	90 201 471 \$	77 669 761 \$
Autres subventions et contributions	218 608	375 043	505 426
Taxe scolaire	20 756 690	21 045 061	19 113 053
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	170 000	84 304	151 021
Ventes de biens et services	4 053 248	4 460 289	4 215 047
Revenus divers	2 022 079	2 068 953	2 130 560
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	65 704	72 170	67 724
TOTAL DES REVENUS	<u>106 719 568</u>	<u>118 307 291</u>	<u>103 852 592</u>
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	51 725 592	50 808 384	49 241 506
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	25 020 263	25 137 827	23 748 384
Services d'appoint	12 045 870	12 327 719	11 889 119
Activités administratives	4 296 051	4 623 883	4 304 313
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 257 259	11 130 974	10 863 945
Activités connexes	2 168 908	12 562 546	2 899 836
Variation de la provision pour avantages sociaux	200 000	527 800	(115 737)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(44 787)	(3 340)
TOTAL DES CHARGES	<u>106 713 943</u>	<u>117 074 346</u>	<u>102 828 026</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>5 625 \$</u>	<u>1 232 945 \$</u>	<u>1 024 566 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

CONTINUITÉ DU SURPLUS CUMULÉ

Exercice terminé le 30 juin

2017

2016

SOLDE AU DÉBUT

6 267 842 \$

5 243 276 \$

Surplus de l'exercice

1 232 945

1 024 566

SOLDE À LA FIN

7 500 787 \$

6 267 842 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercice terminé le 30 juin	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'exercice	1 232 945 \$	1 024 566 \$
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	17 597	33 841
Provision pour avantages sociaux futurs	527 800	(115 737)
Stocks et charges payés d'avance	284 901	(341 371)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(72 170)	(67 724)
Amortissement des charges reportées liées aux dettes	56 688	55 264
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	3 169 069	2 951 058
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(44 787)	(3 340)
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	(20 465)	1 671 599
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	5 151 578	5 208 156
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(6 357 935)	(6 989 321)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	46 927	5 267
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6 311 008)	(6 984 054)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	11 655 095	12 319 400
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(8 743 000)	(9 021 000)
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	-	(5 344)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(1 625 374)	(2 974 626)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1 286 721	318 430
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	127 291	(1 457 468)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	140 273	1 597 741
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	267 564 \$	140 273 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire Vallée-des-Tisserands a été constituée le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À moins d'indications contraires, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Revenus (suite)

Les contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les revenus de vente de biens et services et revenus divers sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission scolaire présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Actifs financiers

Les taxes à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Passifs - revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportés. Par contre, pour 2016-2017, certaines subventions de fonctionnement reconnues par le MEES n'ayant pas été dépensées au cours de l'exercice en cours ont été reportées à l'année suivante.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)**

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux, de même que les prestations, sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux résultats.

Passifs – dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2017. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de contributions reportées lesquelles sont amorties et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de revenu dans l'année d'acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Actifs non financiers - dépréciation

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans l'état financier des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la *Loi sur l'instruction publique* en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2017 et n'a pas détenu, au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

3. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Année courante	1 104 435 \$	1 049 062 \$
Année précédente	303 608	373 096
Années antérieures	<u>118 206</u>	<u>115 959</u>
	1 526 249	1 538 117
Intérêts et pénalités à recevoir	<u>210 335</u>	211 418
	<u>1 736 584 \$</u>	<u>1 749 535 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

4. DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Comptes clients	310 982 \$	304 302 \$
Taxes à la consommation	476 217	515 168
Autres	384 786	358 563
Provision pour créances douteuses	<u>(157 163)</u>	<u>(139 566)</u>
	<u>1 014 822 \$</u>	<u>1 038 467 \$</u>

5. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le crédit autorisé au 30 juin 2017 est de 32 740 605 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux de 2.70%. Les acceptations bancaires échéant le 7 juillet 2017 portent intérêt aux taux de 1.17 % et sont garanties par le MEES.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	8 143 510 \$	3 918 817 \$
Fournisseurs	1 822 888	6 675 142
Comptes à payer et retenues sur contrats- Immobilisations	1 078 978	856 890
Intérêts courus sur la dette à long terme	322 101	319 267
Congés sabbatiques	463 776	609 450
Dépôts de soumission	<u>51 917</u>	<u>55 400</u>
	<u>11 883 170 \$</u>	<u>12 434 966 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

7. REVENUS REPORTÉS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 270 727 \$	1 283 164 \$
Provision pour perfectionnement conventionné	92 410	80 582
Autres revenus perçus d'avance	214 475	60 883
	<u>1 577 612 \$</u>	<u>1 424 629 \$</u>

8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Congés de maladie	904 897 \$	933 918 \$
Vacances	2 134 272	1 913 529
Heures supplémentaires accumulées	182 694	184 494
Indemnités de départ	-	69 337
Assurance-traitement	727 172	432 873
Autres congés sociaux	92 326	70 822
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	737 003	645 591
	<u>4 778 364 \$</u>	<u>4 250 564 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2017

9. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets - fonds de financement	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2016	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2017
Fonds financement #129	3.594%	9 876 000	\$ 8 296 000	\$ -	\$ 395 000	\$ 7 901 000
Fonds financement #130	2.428%	9 900 000	6 810 000	-	1 030 000	5 780 000
Fonds financement #131	2.084%	4 725 000	3 969 000	-	3 969 000	-
Fonds financement #132	2.664%	3 096 000	2 634 000	-	154 000	2 480 000
Fonds financement #133	2.463%	5 900 000	5 192 000	-	236 000	4 956 000
Fonds financement #134	2.437%	5 679 000	4 203 000	-	492 000	3 711 000
Fonds financement #136	3.202%	6 020 000	5 538 000	-	241 000	5 297 000
Fonds financement #137	2.1268%	953 000	900 000	-	53 000	847 000
Fonds financement #138	2.904%	10 500 000	10 001 000	-	499 000	9 502 000
Fonds financement #139	1.032%	5 877 000	5 877 000	-	688 000	5 189 000
Fonds financement #140	0.97%	1 266 000	844 000	-	422 000	422 000
Fonds financement #141	2.478%	12 400 000	12 400 000	-	564 000	11 836 000
Fonds financement #142	1.22%	1 434 000	-	1 434 000	-	1 434 000
Fonds financement #143	1.9928%	10 280 000	-	10 280 000	-	10 280 000
Sous-total		<u>87 906 000</u>	\$ <u>66 664 000</u>	<u>11 714 000</u>	\$ <u>8 743 000</u>	\$ <u>69 535 000</u>
Charges reportées liées aux dettes			<u>(255 335)</u>			<u>(257 552)</u>
TOTAL			<u>66 408 665</u>	\$		<u>69 377 448</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2017

9. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2017 - 2018 - 12 758 000 \$
2018 - 2019 - 11 517 000 \$
2019 - 2020 - 13 255 000 \$
2020 - 2021 - 1 753 000 \$
2021 - 2022 - 1 753 000 \$

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	1 954 747 \$	- \$	1 954 747 \$
Aménagements de terrain	3 170 614	1 006 310	2 164 304
Bâtiments	24 861 664	7 993 907	16 867 757
Améliorations majeures aux bâtiments	38 610 024	4 323 740	34 286 284
Matériel et équipements	5 158 449	2 443 187	2 715 262
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	1 604 401	772 443	831 958
Documents de bibliothèque	27 387	1 495	25 892
Manuels scolaires - achats initiaux	33 139	261	32 878
Matériel roulant	154 323	49 762	104 561
Réseau de télécommunication	1 106 730	632 580	474 150
	76 681 478 \$	17 223 685 \$	59 457 793 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 1 395 319 \$ (1 306 443 \$ au 30 juin 2016) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, 70 718 \$ (49 611 \$ au 30 juin 2016) pour des aménagements et 1 324 601 \$ (1 256 832 \$ au 30 juin 2016) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

	30 juin 2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	1 933 649 \$	- \$	1 933 649 \$
Aménagements de terrain	3 098 236	831 109	2 267 127
Bâtiments	24 861 666	7 326 966	17 534 700
Améliorations majeures aux bâtiments	33 357 184	3 267 561	30 089 623
Matériel et équipements	4 944 496	1 987 429	2 957 067
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	1 494 721	621 849	872 872
Documents de bibliothèque	3 369	802	2 567
Manuels scolaires - achats initiaux	27 217	27 217	-
Matériel roulant	80 453	56 210	24 243
Réseau de télécommunication	1 106 730	577 244	529 486
	70 907 721 \$	14 696 387 \$	56 211 334 \$

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Intérêts payés au cours de l'exercice	105 951 \$	152 205 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	343 634 \$	329 003 \$

12. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux et ses dettes à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

12. **GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite 1)**

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variables, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 29 000 \$.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

13. **OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs, transport scolaire et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 42 384 122 \$ au 30 juin 2017. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2017-2018 - 9 027 823 \$
2018-2019 - 8 517 885 \$
2019-2020 - 8 507 908 \$
2020-2021 - 8 165 253 \$
2021-2022 - 8 165 253 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2017

14. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Au 30 juin 2017, la Commission scolaire, de même que 67 autres commissions scolaires du Québec, est visé par une action collective autorisée par la Cour supérieure du Québec concernant certains frais payés par les parents pour des manuels scolaires, du matériel didactique, des services éducatifs et des ressources bibliographiques et documentaires. La réclamation vise le remboursement des frais payés par les parents depuis l'année scolaire 2009-2010 ainsi que des dommages-intérêts punitifs. Les commissions scolaires visées s'opposent à ces demandes et comptent faire défendre leur position à cet égard. L'issue de cette action collective ainsi que leur incidence financière pour la Commission scolaire est indéterminable, et sera comptabilisé lors de l'exercice alors en cours. Aucun montant n'est présenté comme élément de passif aux états financiers.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2017

Les chiffres présentés à l'état des résultats à titre de budget 2017 n'ont pas été audités.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par activités

2017

2016

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Éducation préscolaire	3 840 447 \$	3 246 300 \$
Enseignement primaire	21 347 481	20 689 965
Enseignement secondaire général	12 137 663	11 738 052
Formation professionnelle	4 591 328	4 602 314
Enseignement particulier	7 169 944	7 021 091
Formation des adultes	1 721 521	1 943 784
	50 808 384 \$	49 241 506 \$

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION

Gestion des écoles et des centres	7 672 683 \$	7 539 252 \$
Moyens d'enseignement	2 034 359	2 253 039
Services complémentaires	7 685 426	7 343 814
Services pédagogiques et de formation d'appoint	5 061 795	4 063 328
Animation et développement pédagogique	801 817	756 181
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	277 607	276 491
Activités sportives, culturelles et sociales	1 604 140	1 516 279
	25 137 827 \$	23 748 384 \$

SERVICES D'APPOINT

Services alimentaires	7 910 \$	5 004 \$
Transport scolaire	8 596 565	8 464 676
Service de garde	3 723 244	3 419 439
	12 327 719 \$	11 889 119 \$

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Conseil des commissaires et comités	171 562 \$	200 634 \$
Gestion	3 636 360	3 346 006
Services corporatifs	767 520	718 816
Perfectionnement du personnel administratif	48 441	38 857
	4 623 883 \$	4 304 313 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

2017

2016

Charges par activités (suite)

ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Entretien et amortissement des biens meubles	1 527 516	\$	1 464 475	\$
Conservation et amortissement des biens immeubles	4 269 093		4 098 250	
Entretien ménager	2 626 639		2 594 325	
Consommation énergétique	2 278 811		2 157 569	
Location d'immeubles	2 180		16 354	
Protection et sécurité	168 229		205 480	
Amélioration, transformation et révocation majeures non capitalisables	258 506		327 492	
	11 130 974	\$	10 863 945	\$

ACTIVITÉS CONNEXES

Financement	1 804 314	\$	1 824 117	\$
Projets spéciaux	156 446		200 492	
Rétroactivité	10 252 132		224 872	
Droits de scolarité et ententes	209 152		257 120	
Variation des provisions	135 794		384 625	
Prêts de services	4 708		8 610	
	12 562 546	\$	2 899 836	\$

COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par nature

2017

2016

Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	5 777 204 \$	5 469 124 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	57 315 269	46 236 089
Personnel professionnel	3 967 561	3 825 321
Personnel de soutien	15 354 963	14 633 317
Variation des avantages sociaux futurs	527 800 (115 737)
Contributions de l'employeur	<u>9 578 489</u>	<u>8 231 337</u>
	<u>92 521 286</u>	<u>78 279 451</u>
Frais de déplacement	349 085	352 254
Fournitures et matériel	5 581 411	5 266 511
Services, honoraires et contrats	13 250 933	13 419 566
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	3 475 196	3 304 140
Autres charges	<u>1 941 222</u>	<u>2 209 444</u>
	<u>24 597 847</u>	<u>24 551 915</u>
Sous-total	<u>117 119 133</u>	<u>102 831 366</u>
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>(44 787)</u>	<u>(3 340)</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>117 074 346 \$</u>	<u>102 828 026 \$</u>